

Délibération n° 2017-055 du Conseil d'administration réuni le 28 avril 2017

**Calendrier universitaire 2017-2018 :**

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 711-8 et L. 719-7 ;*

*Vu les statuts de l'université Paris 8 ;*

Le conseil d'administration approuve le calendrier universitaire suivant :

• **Paramètres fixes :**

- Périodes de fermeture de l'université :
  - du 24 décembre 2017 au 7 janvier 2018 inclus
  - du 22 au 29 avril 2018 inclus
  - du 29 juillet au 19 août 2018 inclus
- Date de rentrée au 1<sup>er</sup> semestre pour les licences : le 18 septembre 2017
- Date limite de saisie des notes du 1<sup>er</sup> semestre pour les licences : le 19 janvier 2018
- Date de rentrée au 2<sup>nd</sup> semestre pour les licences : le 22 janvier 2018
- Date limite de saisie des notes du 2<sup>nd</sup> semestre pour les licences : le 18 mai 2018
- Date limite pour la tenue du jury annuel de session 1 : le 25 mai 2018
- Date limite de saisie des notes de la session 2 pour les licences : le 22 juin 2018
- Date limite pour la tenue du jury annuel de session 2 : le 29 juin 2018
- Date de clôture de l'année universitaire : le 31 août 2018

• **Paramètres optionnels :**

- Date de rentrée au 1<sup>er</sup> semestre pour les masters : le 11, 18 ou 25 septembre 2017
- Date de rentrée au 2<sup>nd</sup> semestre pour les masters : 8, 15 ou 22 janvier 2018

• Paramètres modulables :

- Date de pré-rentrée
- Pause pédagogique
- Périodes de révision
- Périodes de cours intensifs
- Périodes d'examens
- Périodes de correction et de saisie des notes
- Date des jurys intermédiaires

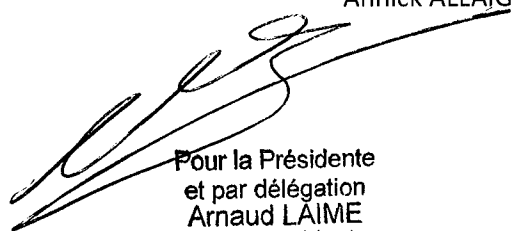
Fort du décret n° 2015-1865 du 30-12-15 relatif à la Protection universelle maladie, le conseil d'administration rappelle que l'année universitaire au sens du droit de la sécurité sociale débute désormais le 1<sup>er</sup> septembre et s'achève le 31 août. Pour les stages qui se prolongeront au-delà du 31 août 2018, les étudiants devront se réinscrire pour prolonger leur affiliation à la sécurité sociale étudiante (couverture en cas d'accident de travail). Dans ce cas, il est prévu une inscription avec exonération des droits de scolarité jusqu'au 30 septembre 2018 pour les étudiants en fin de cursus.

<b>Nombre de membres</b>	34	<b>Nombre de voix favorables</b>	22
<b>Nombre de membres présents ou représentés</b>	22	<b>Nombre de voix défavorables</b>	0
<b>Total des suffrages</b>	22	<b>Nombre d'abstentions</b>	0

Fait à Saint-Denis le 28 avril 2017

La Présidente,

Annick ALLAIGRE



Pour la Présidente  
et par délégation  
Arnaud LAIME  
Vice-Président  
Conseil d'Administration